

MART CART X[®]Ti 12



Garantie limitée

Pour le XTi 12, le XTi 12 Plus et le XTi 12 HD

A. Pièces : Garantie de deux ans à partir de la date d'expédition. La batterie est garantie pour une durée de deux ans à partir de la date d'expédition.

B. Batterie : DEUX ANS à partir de la date d'expédition. Les batteries de remplacement possèdent une garantie de six mois. Il est nécessaire de fournir le numéro de série de la voiturette. Afin de savoir si le remplacement de la batterie est nécessaire, il faut la recharger pendant 24 heures.

C. Main-d'œuvre : Garantie limitée d'un an.

Garantie limitée sur les pièces Toutes les pièces, sauf le rembourrage, les accoudoirs, les disjoncteurs nécessitant un réenclenchement et les touches brisées sur les commutateurs, sont garanties par le fabricant comme étant exemptes de défauts de fabrication (matériaux et main-d'œuvre) pour une période de deux ans à partir de la date d'expédition. Cette garantie n'inclut pas l'usure causée par une utilisation supérieure à la normale, par les abus, la négligence et les dommages lors du transport. Ne sont pas inclus également les dommages causés par une utilisation ou un entretien inappropriés, ou par des sources externes telles que le feu ou les inondations, etc.

Si la pièce est endommagée cause d'un défaut lié aux matériaux ou à la main-d'œuvre, elle sera remplacée ou réparée, à la discrétion du fabricant, et ce, sans aucuns frais pour le propriétaire.

Main-d'œuvre Pour une durée d'un an à partir de la date d'expédition, le fabricant s'acquittera des frais de main-d'œuvre de tout travail effectué sur place si ce travail résulte d'un défaut lié aux matériaux ou à la main-d'œuvre. Les frais liés au réenclenchement du disjoncteur, aux sièges, aux accoudoirs et aux touches endommagées sur les commutateurs ne sont pas couverts. Le propriétaire n'a pas à payer les frais liés aux secondes demandes de service causées par une première réparation inadéquate ou par un manque de pièces de rechange.

Les garanties ci-dessus n'incluent pas les frais de transport, de manutention ou de déplacement nécessaires pour la réparation de la voiturette, des pièces ainsi que des éléments dont l'usure est normale et dont le bris n'est pas causé par un défaut de fabrication.

Pour toute réclamation de garantie, composez le 1 800 548-3373 ou le (479) 636-5776. Demandez le service. Lorsque vous faites une demande de service, veuillez fournir le numéro de série afin qu'une vérification de la garantie puisse être effectuée.